

AKTO poursuit son engagement à Mayotte et dresse le bilan de son soutien aux spécificités emploi-formation du territoire en tant qu'Opco unique

Mamoudzou, le 7 novembre 2025. À l'occasion d'un Conseil d'orientation paritaire (COP) à Mayotte, la Présidence paritaire d'AKTO composée de Laurent Barthélémy, Vice-président, et Raphaël Caccia, Trésorier adjoint, représentant du Président Jean Hédou, vient à la rencontre des partenaires sociaux et des acteurs du territoire. L'occasion d'échanger sur les priorités en matière d'emploi-formation et de dresser le bilan de 5 ans d'engagement sur le territoire en tant qu'Opco unique et d'une année particulièrement difficile et engagée après le passage du cyclone Chido.

Un plan d'actions dédié au territoire mahorais, décliné selon 3 axes prioritaires

À la suite de son agrément en tant qu'Opco unique et à la création du COP en 2021, AKTO s'est mobilisé auprès des entreprises et des salariés mahorais pour répondre aux besoins en formation et en compétences propres au territoire, quel que soit le secteur d'activité. Mayotte se caractérise en effet, par une offre de formation très restreinte et un taux de chômage élevé dans un contexte sécuritaire sensible¹ qui s'est accentué en 2025, à la suite du cyclone Chido. Les jeunes Mahorais sont également confrontés à des difficultés d'accès aux savoirs de base².

Le plan d'actions d'AKTO a été conçu sur-mesure pour répondre aux besoins des Mahorais autour de 3 axes prioritaires :

1. Le développement des compétences des salariés, en visant notamment l'accès aux savoirs de base et au recours à la mobilité pour la formation

Au 30 septembre 2025, les dispositifs co-financés par AKTO ont notamment permis la formation de :

- 56 salariés sur des thématiques variées (conduite d'engin, sécurité, savoirs de base, etc.) dans le cadre de l'Insertion par l'activité économique (IAE),
- 168 salariés des secteurs des travaux publics et du bâtiment via l'EDEC BTP,

La mobilisation de ces dispositifs a été facilitée par l'Appui Conseil RH aux entreprises du territoire et la Convention d'Etude Prospective Multisectorielle, deux mesures financées à parité par AKTO et la DEETS. Alors que l'appui Conseil RH permet aux entreprises du territoire – majoritairement des TPE – d'obtenir un conseil et un soutien régulier dans l'identification de leurs besoins de formation, la

¹ Près des deux tiers de la population mahoraise possède un faible niveau de qualification et le taux de chômage est très élevé 37 % en 2023, bien plus élevé que la moyenne nationale, à 7,5 %.

² Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), près de 50 % des jeunes Mahorais âgés de 16 à 18 ans et environ 65 % des salariés en entreprise font face à des difficultés dans la maîtrise des savoir-faire de base

Convention d'Etude anticipe des mutations du territoire (environnementales, économiques, démographiques, technologiques, règlementaires...) pour définir des stratégies adaptées.

Ces formations ont également été facilitées par le financement par AKTO de la mobilité (frais de transport, de repas et d'hébergement) des salariés (prise en charge jusqu'à 10 jours) et du formateur (prise en charge jusqu'à 9 jours) afin de pallier le manque d'infrastructure de formation sur place.

2. La promotion des métiers via l'alternance

Ce soutien aux métiers en tension se fait principalement à travers la valorisation de l'alternance et le déploiement de campagnes de communication adaptées aux codes et attentes des entreprises, de jeunes et des familles mahoraises. À titre d'exemple, deux sessions de formation ont permis à 25 jeunes de découvrir et de s'insérer dans les métiers d'employé commercial en magasin et d'agent de prévention et de sécurité dans le cadre d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective par les valeurs du sport.

Ainsi, à septembre 2025, AKTO a permis à 480 jeunes Mahorais de signer un nouveau contrat d'apprentissage (408 sur la même période en 2024).

3. Le renforcement des actions qui concourent à l'insertion professionnelle des jeunes, des publics défavorisés et des personnes en situation de handicap

L'accompagnement social des apprentis est une composante essentielle et volontariste de l'action d'AKTO à Mayotte, territoire où les jeunes en apprentissage font face à des difficultés majeures qui peuvent provoquer des ruptures de parcours, comme le manque d'accès à des infrastructures de transport permettant de se rendre au CFA ou dans l'entreprise. Entre 2023 et 2024, AKTO a financé l'accompagnement social de 150 jeunes alternants en difficulté.

Renforcement des mesures de soutien en 2025 à la suite du passage du Cyclone Chido

Après le passage du cyclone Chido fin 2024, le Conseil d'administration d'AKTO a décidé de prendre des mesures exceptionnelles pour accompagner les CFA, entreprises et apprentis du territoire. L'objectif principal étant d'éviter les ruptures de parcours alors que Mayotte a été dévastée.

Dès janvier 2025, AKTO a mené deux enquêtes simultanées auprès des CFA : l'une collective afin d'identifier la gravité des dommages subis, l'autre individuelle pour déterminer les besoins de chaque apprenti.

Ces diagnostics ont révélé l'ampleur des défis à relever. D'un côté, la majorité des CFA ont subi jusqu'à 30 % de dégâts dans leurs infrastructures et leurs équipements et nombre d'entreprises étaient sinistrées au point de ne pas pouvoir accueillir leurs apprentis. De l'autre, parmi les 777 apprentis du territoire (identifiés au 1^{er} janvier), beaucoup font face à des difficultés d'ordre social qui font exploser le risque de rupture de leur parcours d'apprentissage. Impossibilité de se déplacer, perte de logement, manque d'alimentation, insécurité... Le niveau de destruction causé par le cyclone

Chido explique que certains apprentis témoignent aussi d'un **choc psychologique à la suite de la catastrophe**.

Ces difficultés, qui sont autant d'ordre matériel que social, vont jusqu'aux besoins d'ordre humanitaire et **imposent une solution de soutien global**.

C'est ainsi que **le Conseil d'administration a décidé la revalorisation du niveau de prise en charge de l'accompagnement social**, l'aide en 2025, **passant de 500 € à 3 000 € maximum**. Au 30 septembre 2025, **10 CFA ont sollicité AKTO pour aider 310 jeunes en difficulté** – soit plus du double par rapport à 2023 et 2024.

Sur les 777 alternants identifiés en janvier 2025, **742 ont pu poursuivre leur formation jusqu'à leur terme**, démontrant l'impact des mesures de soutien mises en place pour éviter les ruptures de parcours.

AKTO a également revalorisé les plafonds de conditions de prise dans le territoire dans le cadre du Plan de développement des compétences (PDC) des salariés dans les entreprises de moins de 50 salariés :

- **De 3 000 à 5 000 €** pour les entreprises de moins de 11 salariés,
- **De 5 000 à 7 000 €** pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- Le plafond horaire est passé de **30 à 40 €**.

AKTO prend désormais en charge les salaires à hauteur de **12 € maximum** par stagiaire par heure, et les frais annexes à hauteur de **10 € maximum** par salarié par jour.

Soucieux d'apporter des réponses locales mais conscient que les infrastructures de Mayotte ont été très endommagées à la suite du cyclone Chido, **le Conseil d'administration d'AKTO a renforcé son soutien à la mobilité ultramarine** des salariés en doublant la durée de prise en charge de leurs déplacements et de leurs frais annexes, passant de **5 à 10 jours**. Ces aides permettent de garantir à tout stagiaire salarié qui suivrait un parcours de formation en Hexagone, des conditions d'information et d'accompagnement privilégiés.

“Nous avons toujours apporté une attention particulière aux territoires ultramarins pour assurer l'équité de l'accès à nos services et à la formation. Nous avons redoublé d'efforts à Mayotte depuis le cyclone Chido. La reconstruction de l'archipel ne se fera pas en un jour. Les entreprises et les actifs mahorais ont besoin d'être accompagnés dans le temps long pour se remettre de cette catastrophe, et ce par un acteur qui connaît les spécificités du territoire. L'action volontariste menée au niveau du Conseil d'administration et des équipes d'AKTO ne faiblira pas. », a conclu Raphaël Caccia, Trésorier adjoint, qui représente Jean Hédou, Président d'AKTO.

“En tant qu'OPCO unique à Mayotte, il s'agit de garantir une stabilité vis-à-vis des entreprises, des salariés et de l'ensemble des partenaires institutionnels avec qui nous avons tissé des liens solides. L'implication des équipes nationales et locales est totale et la confiance des acteurs emploi-formation réelle, comme le démontre les conventions signées cette année avec les OPCO Santé et Constructys

pour assurer un service complet auprès de l'ensemble du tissu économique mahorais", a déclaré Laurent Barthélemy, Vice-président d'AKTO.

Contact presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.**